

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT RUE PIERRE BEREGOVY DURANT DES TRAVAUX SUR LE  
RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,  
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,  
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,  
- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1 :** À compter du lundi 15 novembre 2021, et jusqu'à la fin des travaux sur le réseau d'assainissement au niveau du n°5 rue Pierre Bérégovoy :

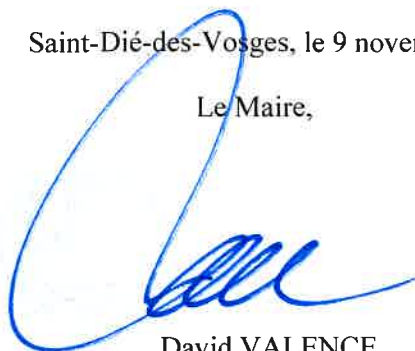
- la circulation sera interdite (sauf riverains) rue Pierre Bérégovoy, entre la rue du 10ème B.C.P. et la rue de la Croix, dans le sens rue du 10ème B.C.P./rue de la Croix ;
- la circulation se fera sur chaussée rétrécie.

**Article 2 :** Les panneaux de signalisation temporaire et une déviation seront mis en place par l'entreprise. La signalisation sera maintenue pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 9 novembre 2021

Le Maire,



David VALENCE